



PAR COURRIEL

Québec, le 19 novembre 2024

[REDACTED]

**Objet : Demande d'accès aux documents**  
**N/Réf. : 1847 00/2024-2025.453**

[REDACTED]

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 4 novembre dans laquelle vous demandez de recevoir une copie des documents que vous décrivez comme suit :

« Le nombre de « rapports de déclaration d'incident ou d'accidents (AH-223) ayant comme type d'évènement : « obstruction respiratoire » (*sic*).

Au terme des recherches effectuées dans le cadre du traitement de votre demande, nous vous communiquons, sous l'onglet 1, un document répondant au libellé de votre requête.

Nous désirons vous informer que les données de 2023-2024 ne sont pas incluses dans le tableau, considérant que celles-ci ne sont pas encore disponibles pour le moment.

Vous trouverez ci-joint l'avis de recours prescrit par l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1)*.

Veuillez agréer, [REDACTED], l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice par intérim,

[REDACTED]

Annie Larivière

p. j. 2